Nations Unies S/PV.3996



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

3996e séance

Mardi 4 mai 1999, à 12 h 15

New York

Président :	M. Dangue Réwaka	(Gabon)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Patriota
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Rastam
	Namibie	Mme Ashipala-Musavyi
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Grainger
	Slovénie	Mme Pipan

Ordre du jour

Admission de nouveaux Membres

Lettre datée du 16 avril 1999, adressée au Secrétaire général par le Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru (S/1999/478)

99-85331 (F)

La séance est ouverte à 12 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres

Lettre datée du 16 avril 1999, adressée au Secrétaire général par le Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru (S/1999/478)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Dans une lettre datée du 16 avril 1999, adressée au Secrétaire général, le Président et Ministre des affaires étrangères de la République de Nauru a demandé l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre a été distribuée sous la cote S/1999/478.

Conformément aux dispositions de l'article 59 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à moins que le Conseil n'en décide autrement, le Président du Conseil renvoie la demande d'admission à l'examen du Comité d'admission de nouveaux Membres. En conséquence, si je n'entends pas de proposition contraire, je vais renvoyer la demande d'admission de la République de Nauru au Comité d'admission de nouveaux Membres pour qu'il l'examine et face rapport à ce sujet.

Si je n'entends pas d'objections, il en est ainsi décidé.

La date de la réunion du Comité d'admission de nouveaux Membres sera fixée par le Président en consultation avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 12 h 20.